



SEP 20 1980

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/440
S/14164 ✓

10 septembre 1980
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Point 22 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 5 septembre 1980, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suite à la lettre de la Mission datée du 1er juillet 1980 (A/35/318 - S/14046), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre attention les faits suivants :

Dans la ligne des actes d'agression commis par les forces vietnamiennes contre la Thaïlande, que je vous ai signalés à plusieurs reprises, l'incident le plus grave s'étant produit les 23 et 24 juin 1980 lorsque des forces vietnamiennes ont attaqué des camps de réfugiés et des villages thaïlandais, les troupes du Viet Nam et de Heng Samrin continuent à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Ces actions belliqueuses font des victimes parmi les civils thaïlandais innocents et détruisent leurs biens. La liste des dernières agressions perpétrées par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin contre la Thaïlande s'établit comme suit :

1. Le 2 juillet 1980, une quarantaine de soldats vietnamiens ont pénétré en territoire thaïlandais à Ban Tha Thom et progressé vers le sous-district de Ban Traweng Bua Ched, dans la province de Surin.

2. Le 4 juillet 1980, à 12 h 30, une patrouille d'une trentaine d'hommes des forces du Viet Nam et de Heng Samrin, armés de pied en caps, a pénétré en territoire thaïlandais dans le district de Karp Cherng (province de Surin).

3. Le 4 juillet 1980, à 17 h 40, trois soldats des forces du Viet Nam et de Heng Samrin, armés de fusils d'assaut AK-47 et d'un tube lance-grenades ont pénétré en territoire thaïlandais au sud-est de Ban Wong Mon, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).

* A/35/150.

4. Le 7 juillet 1980, à 19 h 50, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont ouvert le feu en direction de la Thaïlande et 9 obus sont tombés dans la chaîne de Phanom Chat, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

5. Le 7 juillet 1980, à 20 h 40, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont à nouveau tiré en direction de la Thaïlande, et 8 projectiles sont tombés à Ban Nong Chan, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

6. Le 15 juillet 1980, à 5 h 30, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont tiré au mortier de 82 mm en direction du territoire thaïlandais, et 5 obus sont tombés à Ban Non Mak Moon, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

7. Le 17 juillet 1980, à 8 h 15, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont à nouveau tiré au mortier de 82 mm en direction du territoire thaïlandais et 3 obus de mortier sont tombés à Ban Non Mak Moon, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

8. Le 17 juillet 1980, à 9 heures, 4 obus de mortier de 120 mm, tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin à partir de Ban O Se Sa (Poipet), sont tombés à Ban Taharn Parn Suk, district d'Aranyaprathet.

9. Le 17 juillet 1980, entre 12 heures et 12 h 20, quatre autres obus de 105 mm, tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin depuis Poipet, sont tombés à Ban Taharn Parn Suk, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).

10. Le 18 juillet 1980, à 6 h 30, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont à nouveau tiré 4 obus de 105 mm à partir de Ban Praw, district de Battambang, en direction de Ban Nong Chan, district de Ta Phraya.

11. Le 18 juillet 1980, à 10 h 30, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont pénétré sur deux kilomètres en territoire thaïlandais à Ban Pak Kard, district de Pong Nam Ron (province de Chanthaburi), et se sont heurtées aux forces de sécurité thaïlandaises. L'un des assaillants a été tué et un fusil de type AK a été récupéré.

12. Le 20 juillet 1980, à 15 heures, 5 obus d'artillerie tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin depuis Ban Yang Daeng Khum (Poipet), sont tombés dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

13. Le 22 juillet 1980, à 16 h 30, 4 obus tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin depuis Ban Praw (Poipet), sont tombés dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

14. Le 23 juillet 1980, à 8 heures, à la suite de tirs de mortier effectués depuis le Kampuchea par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin, plusieurs obus sont tombés en territoire thaïlandais, dont 4 à Ban Non Mak Moon, district de Ta Phraya, 5 à Ban Nong Chan, district de Ta Phraya et 20 à Ban Noi Parai, sans toutefois causer de dommage.

15. Le 23 juillet 1980, à 8 h 15, 6 obus tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin depuis Ban Praw (Poipet), sont tombés dans le secteur situé au sud du district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).

16. Le 24 juillet 1980, à 7 h 30, à la suite de tirs de mortier effectués par les troupes du Viet Nam et de Heng Samrin, 3 projectiles sont tombés en territoire thaïlandais, dont 2 dans le district d'Aranyaprathet, et le troisième à Ban Klong Luek, blessant cinq civils thaïlandais.

17. Le 24 juillet 1980, à 7 h 30, à la suite de tirs de mortier effectués par les troupes du Viet Nam et de Heng Samrin, plusieurs obus sont tombés à Ban Wang Mon, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi), faisant six blessés parmi la population civile thaïlandaise et le personnel gouvernemental.

18. Le 24 juillet 1980, entre 5 h 25 et 6 heures, à la suite de tirs d'artillerie déclenchés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin en territoire thaïlandais, 30 obus de 105 mm sont tombés à Ban Non Sao E et Ban San Suk, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi) et 10 autres obus sont tombés à 5 kilomètres à l'est de Ban Non Sao E.

19. Le 26 juillet 1980, entre 6 heures et 6 h 50, 4 obus d'artillerie de calibre indéterminé tirés par les forces du Viet Nam et de Heng Samrin sont tombés en territoire thaïlandais à proximité de Ban Taharn Pansuk, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).

20. Le 26 juillet 1980, à 6 h 30, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont tiré 9 obus de mortier de 82 mm en territoire thaïlandais près des postes frontières Nos 45 et 46; elles ont récidivé à 14 h 18, et un obus de mortier de 60 mm est tombé près de Ban Nong Sa Lao, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

21. Le 26 juillet 1980, à 15 h 25, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont lancé en territoire thaïlandais une grenade qui est tombée à Ban Pang Changan Lang (province de Chanthaburi).

22. Le 26 juillet 1980, entre 18 h 30 et 19 heures, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont tiré 20 coups de canon de 105 mm en territoire thaïlandais au voisinage du poste frontière 42, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

23. Le 30 juillet 1980, à 14 heures, les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont tiré 3 obus de mortier de 82 mm qui sont tombés en territoire thaïlandais à Ban Klong Yai (province de Trat), et le même jour les forces du Viet Nam et de Heng Samrin ont également tiré, à partir des montagnes de Phnom Malai, 30 coups de canon qui sont tombés dans le secteur situé au sud du district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).

Ces violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande, s'ajoutant à la mobilisation à proximité de la frontière thaïlandaise de sept divisions vietnamiennes équipées de blindés, d'artillerie, de chasseurs MIG et d'hélicoptères lourds, constituent une menace très grave pour notre sécurité. Sur le front politique, les autorités du Viet Nam et de Heng Samrin ont intensifié leur offensive de propagande contre la Thaïlande, qu'elles persistent à accuser de soutenir des forces de résistance à l'intérieur du Kampuchea et de violer la souveraineté de ce pays. Ces accusations préparent peut-être le terrain à de futures incursions en Thaïlande du même type que celle qui a donné lieu à l'incident de juin dernier au village de Non Mak Moon, district de Ta Phraya, province de Prachinburi.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI